

Choisir son orientation en classe de terminale :

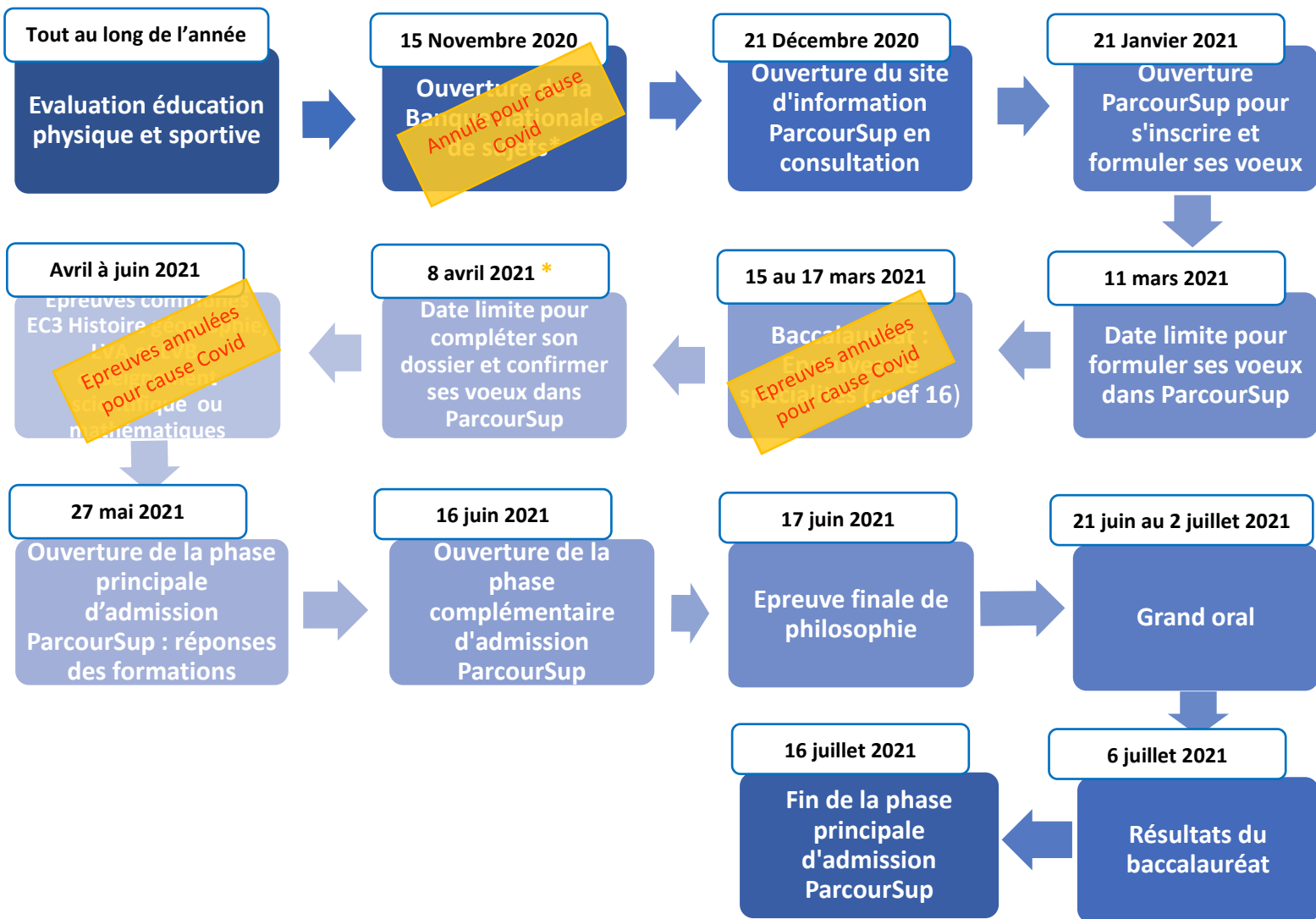
Faire ses vœux dans Parcoursup, le grand oral, les notes prises en compte pour les baccalauréats 2021, 2022 et 2023



Mis à jour le 22 janvier 2021 à la suite des annonces du 21 janvier 2021 de Mr Blanquer

L'agenda de l'orientation des Terminales en 2020/2021, les attendus Post Bac dans ParcoursSup

Calendrier de l'orientation en classe de Terminale



*Une commission d'harmonisation des notes aura lieu le 8 avril 2021 et la remontée des notes sera faite le 9 avril 2021.

Bon à savoir

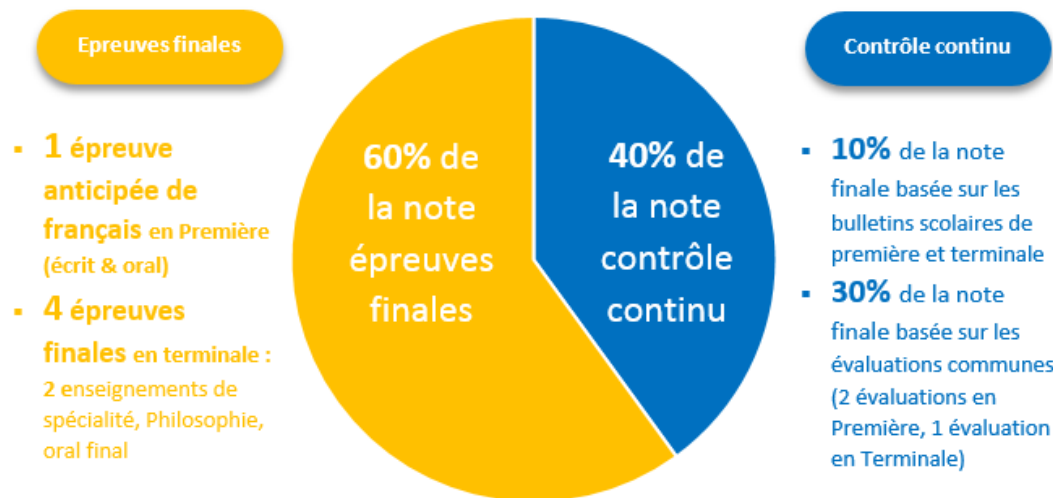
Compte tenu de la crise sanitaire, les évaluations communes de terminale prévues en 2021 et les épreuves de spécialités prévues en mars 2021 sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires. Cette adaptation concerne les élèves de terminale, qui passeront leur bac en 2021.

Une réunion d'information sur ParcoursSup sera organisée le 25.01.2021 à Carnot à 18h30.

Une journée Portes ouvertes des CPGE aura lieu à Carnot en présentiel le samedi 23 janvier 2021 (sur réservation)

Les épreuves du baccalauréat pour les élèves passant le baccalauréat en 2021

Calcul de la note du baccalauréat



Epreuves finales (60% de la note finale)	Matière	Durée	Coefficient
Epreuves anticipées de Première	Français (écrit)	4h	5
	Français (oral)	20 min	5
Epreuves terminales	Philosophie *	4h	8
	Grand oral	20 min	10
	Spécialité 1	Epreuves de spécialités annulées en 2021**	16
	Spécialité 2		16



Contrôle continu (40% de la note finale)	Coefficient
Moyenne de l'élève en Première et Terminale	10
Epreuves communes (voir détail sur la page suivante compte tenu de la crise sanitaire et de l'annulation de certaines épreuves)	30

*Le baccalauréat blanc de philosophie prévu la première semaine de février est reporté au troisième trimestre.

Les élèves peuvent obtenir une mention au baccalauréat à partir de 12/20 : « Assez bien » (entre 12 et 14/20), « Bien » (entre 14 et 16/20), « Très bien » (16/20 et plus).

Ce qui sera pris en compte (ou pas) pour le calcul des notes du **baccalauréat 2021** :

- ****Pour les épreuves terminales (60% de la note finale du bac)** : vous n'aurez qu'une seule note par épreuve (philosophie, grand oral, spécialité 1 et spécialité 2, français écrit et oral), **soit 6 notes**. **A titre exceptionnel pour cette année 2020-2021 et pour tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire, les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique seront évaluées en contrôle continu (annonce de Mr Blanquer du 21 janvier 2021). Les épreuves terminales du mois de juin sont quant à elles maintenues. Pour l'obtention du baccalauréat, les notes de ces épreuves de spécialités seront remplacées par les notes obtenues par les lycéens dans le cadre du contrôle continu, c'est-à-dire par la moyenne des moyennes semestrielles ou trimestrielles de l'année.**
- **Pour le contrôle continu (40% de la note du bac)** :
 - **Pour les bulletins scolaires (10%)**, on fera la moyenne des notes des bulletins des deux années (première et terminale), **soit 1 note**. Les options auront très peu d'influence sur votre bac. Jusqu'alors, des bonnes notes aux options pouvaient faire considérablement gonfler la note finale. Désormais, seules les deux meilleures options seront prises en compte, mais dans la moyenne des bulletins scolaires, limitant ainsi grandement leur influence.



Information de la Direction de Carnot du 28.01.2021 : Pour les matières où les terminales n'ont qu'une seule note, les professeurs font en sorte de faire des devoirs surveillés avant les vacances de février, afin que les moyennes puissent être constituées pour le dossier ParcoursSup. Concernant les notes de sport pour le deuxième trimestre, les professeurs d'EPS sont en attente des instructions de l'inspecteur.

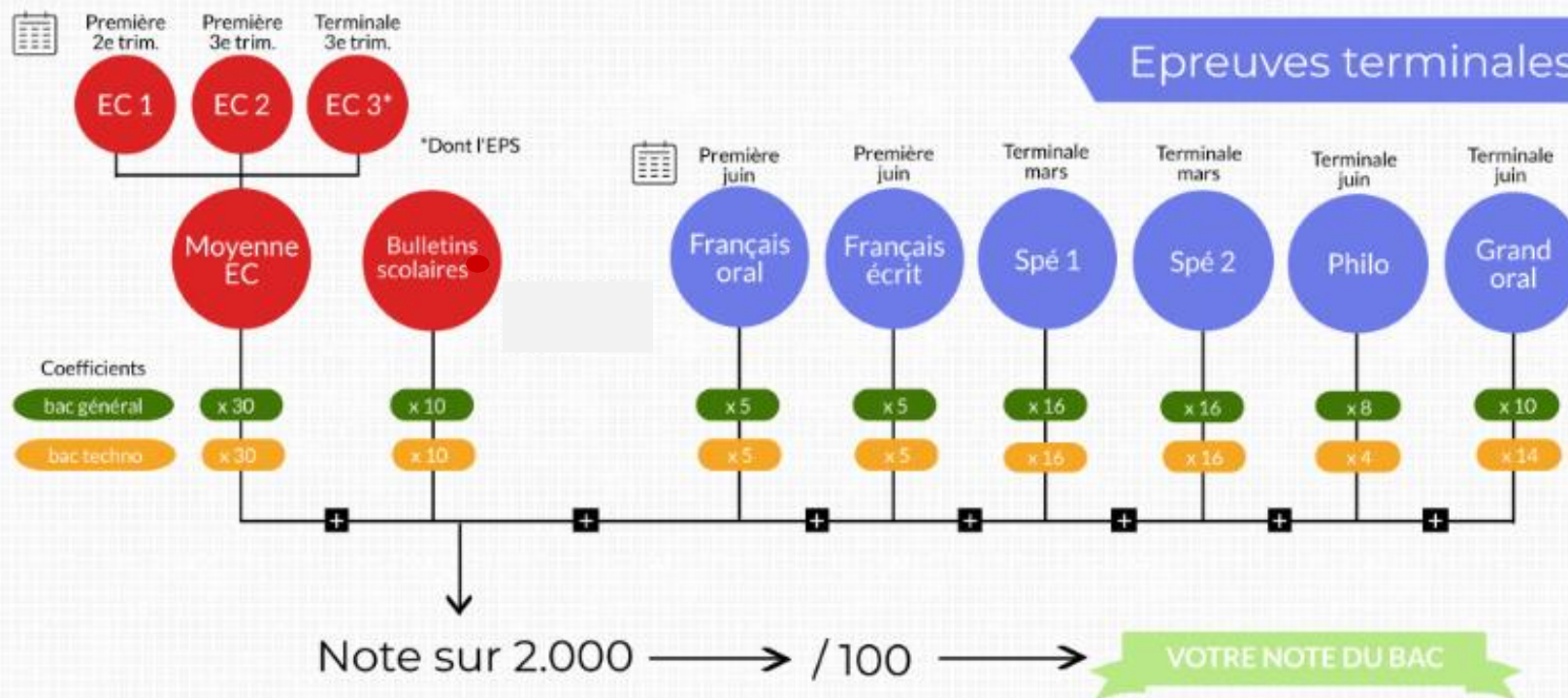
- **Pour les épreuves communes (EC) - (30%)**, du fait du confinement lié à la crise sanitaire, c'est un peu plus compliqué car certaines matières font l'objet de trois épreuves, d'autres de deux et d'autres d'une seule. L'enseignement scientifique au bac général fait par exemple l'objet de deux épreuves, quand la spécialité suivie uniquement en première et l'EPS ne sont jugées qu'une seule fois.

Compte tenu de l'annulation des épreuves communes EC2 et EC3 en 2020 et 2021, seront prises en compte au titre des épreuves communes du baccalauréat 2021 :

- **EC1** = les notes des épreuves communes de classe de première passées en janvier 2020 : Histoire géographie, LVA, LVB **soit 3 notes**.
- **EC2** = seuls l'enseignement scientifique et la spécialité de 1ère abandonnée en terminale sont prises en compte, **soit 2 notes** (chaque note correspondant à la moyenne des 3 trimestres).
- **EC3** = la moyenne des notes de terminale pour Histoire géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique et éducation sportive. **Soit 5 notes**.

Comment calculer votre moyenne au bac 2021 ?

Contrôle continu

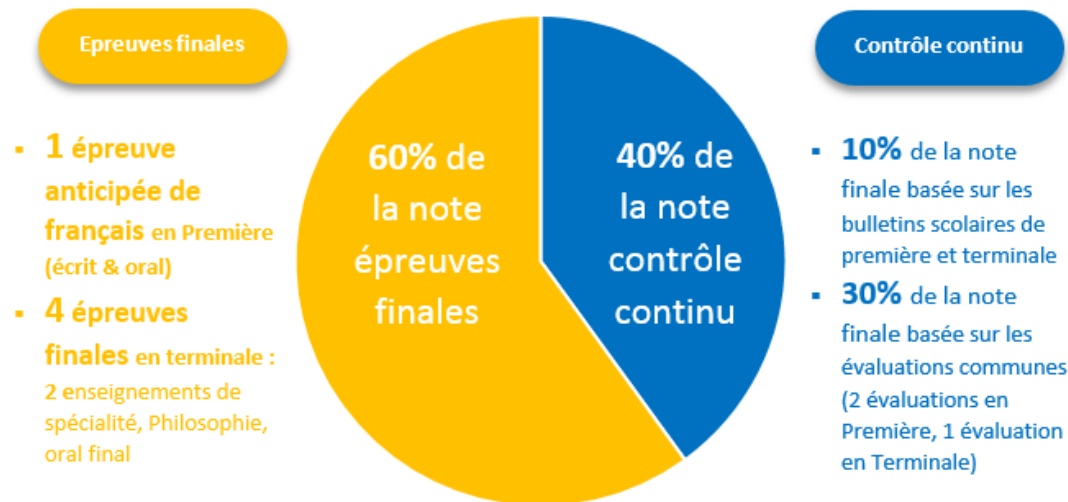


EC = Épreuves communes

© L'Étudiant

Les épreuves du baccalauréat pour les élèves passant le baccalauréat en 2022 (sous réserve de la tenue des épreuves communes pour les terminales en 2022)

Calcul de la note du baccalauréat



Epreuves finales (60% de la note finale)	Matière	Durée	Coefficient
Epreuves anticipées de Première	Français (écrit)	4h	5
	Français (oral)	20 min	5
Epreuves terminales	Philosophie	4h	8
	Grand oral	20 min	10
	Spécialité 1	4h à	16
	Spécialité 2	5h/spécialité	16



Contrôle continu (40% de la note finale)	Coefficient
Moyenne de l'élève en Première et Terminale	10
Epreuves communes (voir détail sur la page suivante compte tenu de la crise sanitaire et de l'annulation de certaines épreuves)	30

Les élèves peuvent obtenir une mention au baccalauréat à partir de 12/20 : « Assez bien » (entre 12 et 14/20), « Bien » (entre 14 et 16/20), « Très bien » (16/20 et plus).

Ce qui sera pris en compte pour le calcul des notes du **baccalauréat 2022** (sous réserve de la tenue des épreuves communes de terminale EC3 en 2022) :

- ➔ **Pour les épreuves terminales (60% de la note finale du bac)** : vous n'aurez qu'une seule note par épreuve (philosophie, grand oral, spécialité 1 et spécialité 2, français écrit et oral), **soit 6 notes**.

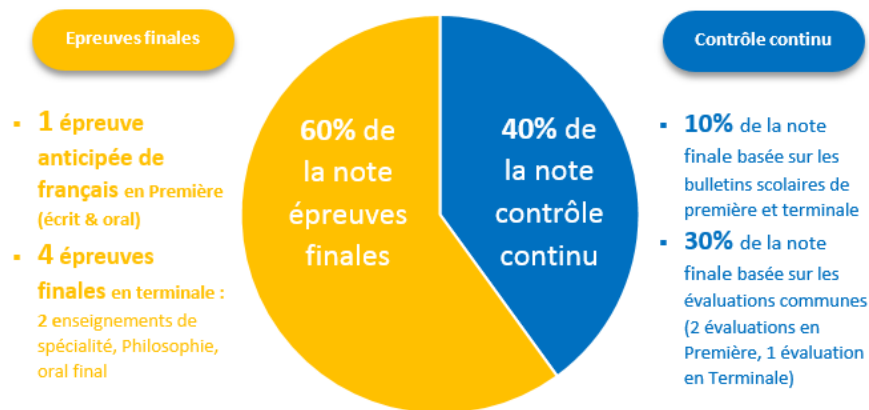
- ➔ **Pour le contrôle continu (40% de la note du bac)** :
 - **Pour les bulletins scolaires (10%)**, on fera la moyenne des notes des bulletins des deux années (première et terminale), **soit 1 note**. Les options auront très peu d'influence sur votre bac. Jusqu'alors, des bonnes notes aux options pouvaient faire considérablement gonfler la note finale. Désormais, seules les deux meilleures options seront prises en compte, mais dans la moyenne des bulletins scolaires, limitant ainsi grandement leur influence.
 - **Pour les épreuves communes (EC) - (30%)**, du fait de l'annulation des épreuves communes de première en 2021, c'est un peu plus compliqué car certaines matières font l'objet de trois épreuves, d'autres de deux et d'autres d'une seule.

Compte tenu de l'annulation des épreuves communes EC1 et EC2 de première en 2021, et **sous réserve de la tenue des épreuves communes de terminale EC3 en 2022**, seront prises en compte au titre des épreuves communes du baccalauréat 2022 :

- **EC1** = pour l'histoire géographie, LVA, LVB, une note de contrôle continu remplacera la note d'EC1, **soit 3 notes**.
- **EC2** = pour l'histoire géographie, LVA, LVB, l'enseignement scientifique et la spécialité de première non poursuivie en terminale, une note de contrôle continu remplacera la note d'EC2, **soit 5 notes**.
- **EC3** = la note obtenue lors des épreuves communes pour Histoire géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique + éducation sportive (moyenne des notes des 3 trimestres de terminale pour le sport). **Soit 5 notes**.

Les épreuves du baccalauréat pour les élèves passant le baccalauréat en 2023 (sous réserve du déroulement normal des épreuves communes en 2022 et 2023 du fait de la COVID-19).

Calcul de la note du baccalauréat



Epreuves finales (60% de la note finale)	Matière	Durée	Coefficient
Epreuves anticipées de Première	Français (écrit)	4h	5
	Français (oral)	20 min	5
Epreuves terminales	Philosophie	4h	8
	Grand oral	20 min	10
	Spécialité 1	4h à	16
	Spécialité 2	5h/spécialité	16



Contrôle continu (40% de la note finale)	Coefficient
Moyenne de l'élève en Première et Terminale	10
Moyenne des 3 séries d'épreuves communes* de Première et Terminale	30

*Les épreuves communes (EC) sont au nombre de 3 : 2 séries d'épreuves en première, 1 série d'épreuves en terminale. Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale et sur l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première : Histoire-géographie, Langues vivantes A et B, Enseignement scientifique pour la voie générale.

Les élèves peuvent obtenir une mention au baccalauréat à partir de 12/20 : « Assez bien » (entre 12 et 14/20), « Bien » (entre 14 et 16/20), « Très bien » (16/20 et plus).

Ce qui sera pris en compte pour le calcul des notes du **baccalauréat 2023**... si tout se déroule normalement :

- ➔ **Pour les épreuves terminales (60% de la note finale du bac)** : vous n'aurez qu'une seule note par épreuve (philosophie, grand oral, spécialité 1 et spécialité 2, français écrit et oral), **soit 6 notes**.
- ➔ **Pour le contrôle continu (40% de la note du bac)** :
 - **Pour les bulletins scolaires (10%)**, on fera la moyenne des notes des bulletins des deux années (première et terminale), **soit 1 note**. Les options auront très peu d'influence sur votre bac. Jusqu'alors, des bonnes notes aux options pouvaient faire considérablement gonfler la note finale. Désormais, seules les deux meilleures options seront prises en compte, mais dans la moyenne des bulletins scolaires, limitant ainsi grandement leur influence.
 - **Pour les épreuves communes (EC) - (30%)**, si les épreuves communes de première et de terminale ont lieu normalement en 2022 et 2023...
 - **EC1** = les notes des épreuves communes de classe de première passées en janvier 2022 : Histoire géographie, LVA, LVB **soit 3 notes**.
 - **EC2** = les notes des épreuves communes de classe de première passées en mars/avril 2022 : Histoire géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique et spécialité de première non poursuivie en classe de terminale. **Soit 5 notes**.
 - **EC3** = les notes des épreuves communes de classe de terminale passées en 2023 : Histoire géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique + éducation sportive (moyenne des notes des 3 trimestres de terminale pour le sport). **Soit 5 notes**.

Zoom sur le Grand Oral



L'épreuve dure **20 minutes (et vous avez 20 minutes de préparation en plus)** et se déroule en **trois temps** : un premier temps où vous êtes debout devant le jury (sauf cas particulier), et les 2 autres temps d'échange assis ou debout selon votre choix.

Le jury est composé d'un professeur d'une de vos spécialités (ou un professeur de la spécialité de votre série pour la voie technologique) et un professeur de l'autre spécialité ou d'un des enseignements communs, ou un professeur-documentaliste.

1	<p>Pour la voie générale, chacune de vos questions peut concerner soit une seule de vos spécialités, soit les deux en même temps. Par exemple, si vos 2 spécialités sont histoire-géographie et SVT, une de vos questions peut porter sur l'histoire de la médecine.</p> <p>Vous avez ensuite 20 minutes de préparation pour mettre en ordre vos idées et créer un support (une carte, un graphique, un schéma, etc.) à donner au jury. Rassurez-vous, ce support n'est pas évalué. Votre exposé se fait sans note.</p> <p>Une fois que l'épreuve orale commence, vous devez expliquer pourquoi vous avez choisi de préparer cette question, puis vous développez et y répondez. Le jury évalue votre argumentation et vos qualités oratoires.</p>
2	<p>Le jury vous interroge pour avoir plus de précisions et vous demande d'approfondir votre pensée. Ce temps d'échange permet surtout de mettre en valeur vos connaissances liées au programme des spécialités suivies en première et terminale, et vos capacités argumentatives.</p>
3	<p>Vous expliquez en quoi la question traitée est utile pour votre projet de poursuite d'études, et même pour votre projet professionnel.</p> <p>Vous parlez des différentes étapes qui vous ont permis d'avancer dans votre projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix des spécialités, etc.) et de ce que vous en ferez après le bac.</p> <p>Le jury fait attention ici à votre manière d'exprimer une réflexion personnelle et à vos motivations.</p>

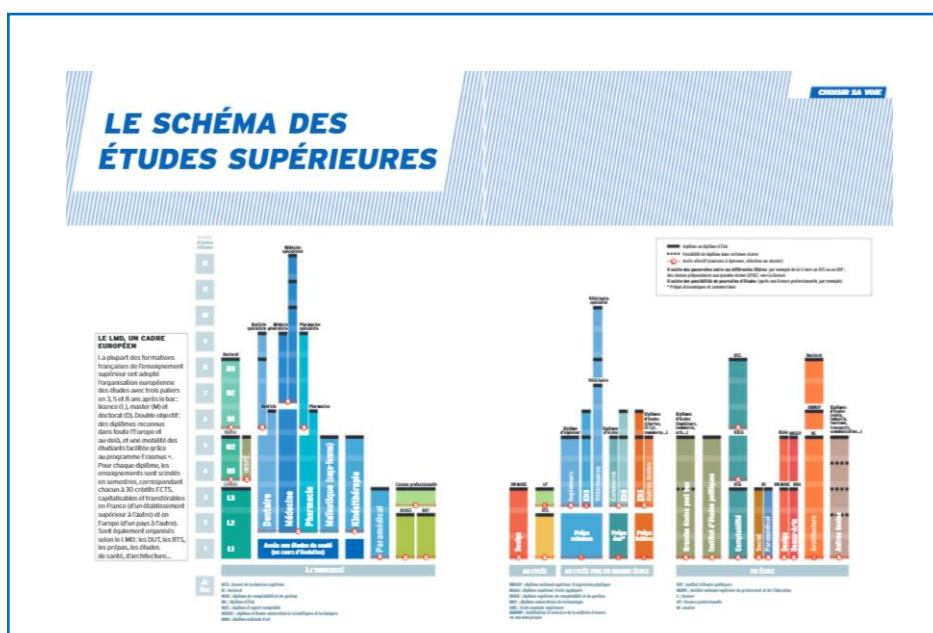


Les filières postbac : s'orienter dans ParcoursSup

Même si en théorie les bulletins seront étudiés avant les spécialités pour déterminer si le lycéen peut entrer dans la filière souhaitée, dans la pratique, un certain nombre de prérequis favoriseront sa réussite dans la formation qu'il veut intégrer, en particulier pour les filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, Science Po, médecine- PACES Première Année Commune aux Etudes de Santé...).

Pour vous accompagner, [ParcoursSup](#) vous présente les formations proposées postbac et les attendus pour chaque formation.

[Consultez le schéma des études supérieures et le guide « Entrer dans le Sup après le bac » de l'ONISEP](#)



Zoom sur ParcoursSup

Le site ParcoursSup est ouvert depuis le 21 décembre 2020 en consultation. Il présente déjà près de 4 500 formations ainsi que les attendus par formation (sélective ou non). Ce site sera enrichi courant janvier 2021 pour couvrir près de 17 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'Etat, dont 5 000 formations en apprentissage.



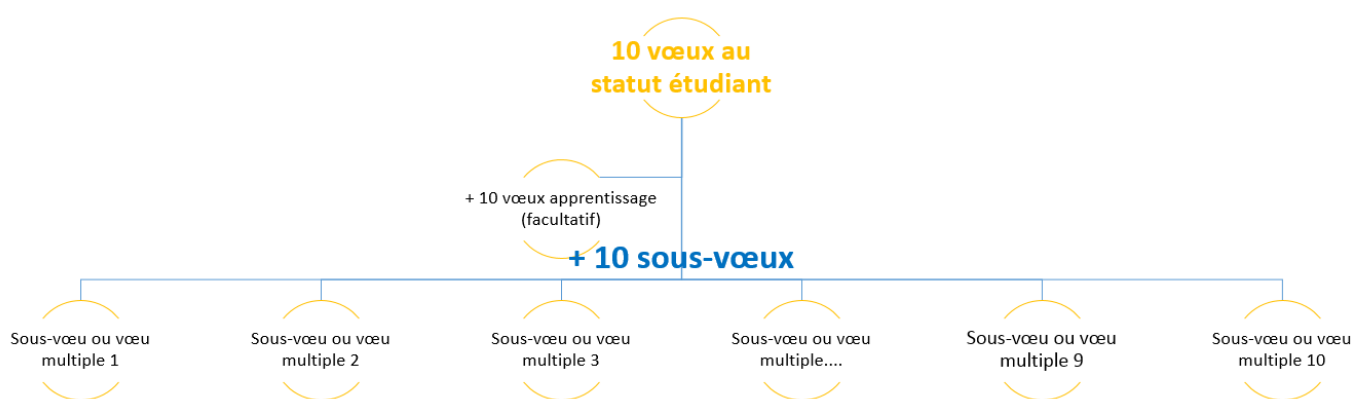
1

Ouverture de ParcoursSup en consultation | 21 décembre 2020 au 20 janvier 2021

- Le moteur de recherche ParcoursSup est accessible sans login ni mot de passe depuis le 21 décembre 2020, vous pouvez donc dès à présent rechercher par mot clé ou critère de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations, zone géographique ...).
- Eduscol organise également régulièrement des tchats pour échanger en direct avec les lycéens et répondre à leurs questions, [pour les dates des Tchats c'est par ici !](#)
- Un N° vert ParcoursSup (0800 4000 70) sera ouvert à partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'à la fin de la procédure. Ce n° fonctionnera du lundi au vendredi de 10 à 16h pour répondre aux questions d'orientation post bac, filières de formation et métiers, accompagner les lycéens sur la procédure ParcoursSup, et répondre aux questions des lycéens sur leur dossier personnel.

2 Formuler ses vœux dans Parcoursup | 21 janvier au 11 mars 2021

- Le lycéen peut saisir **jusqu'à 10 vœux** sur les formations au statut étudiant (+10 vœux complémentaires en apprentissage si vous le souhaitez). 1 vœu = 1 lettre de motivation. Chaque vœu est indépendant et recevra une réponse.
- Certaines formations sont considérées comme des « Vœux multiples » (regroupement de plusieurs formations similaires), elles ne comptent alors que pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles. Exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale.
- En complément des 10 vœux, chaque élève peut émettre **10 sous-vœux**.
- A noter : Parcoursup calcule automatiquement pour vous le nombre de vœux et sous-vœux totaux



- **Pour certaines formations**, qui ont choisi de se regrouper par exemple au travers d'un concours commun, **il n'y a pas de limite au nombre de sous-vœux**. C'est le cas par exemple (liste non exhaustive) pour :
 - Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière ;
 - Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale ;
 - Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun ;
 - Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris ;
 - Le concours commun des écoles nationales vétérinaires ;
 - ...
- Pour les formations supérieures qui prévoient des épreuves de sélection écrites et/ou orales (concours), les formations communiqueront avant le 11 mars dans Parcoursup les modalités de déroulement de ces épreuves de sélection (distanciel, présentiel...).
- **Pour les élèves handicapés**, ils peuvent s'ils le souhaitent, ne pas l'indiquer dans Parcoursup s'ils ont peur d'être désavantagés lors du classement réalisé par formation d'enseignement supérieur.
- *In fine*, c'est le lycéen qui a le dernier mot sur le vœu qu'il souhaite accepter.



Bon à savoir

- Les vœux et les sous vœux ne sont pas hiérarchisés dans ParcoursSup (l'algorithme ParcoursSup ne fait aucun classement) et chaque formation n'a pas connaissance des autres vœux formulés par le lycéen lorsqu'il examine son dossier, mais il est important que chaque lycéen ait sa propre hiérarchie de vœux en tête ;
- Les dossiers dans ParcoursSup sont anonymisés (âge, sexe...) sauf pour l'apprentissage, l'accès aux internats et les établissements qui recrutent sur concours ;
- **Gardez à l'esprit que l'inscription dans ParcoursSup n'est pas une course de vitesse, mais une question de motivation.** Il est préférable de prendre son temps pour choisir et construire son orientation avant de formuler ses vœux, tout en respectant les dates limites fixées par le calendrier ParcoursSup ;
- Ne faites jamais 1 seul vœu ;
- Diversifiez vos vœux et ne faites pas que des vœux dans des filières sélectives ;
- Ne faites pas uniquement des vœux en dehors de votre académie.

3

Confirmer ses vœux dans ParcoursSup | Au plus tard le 8 avril 2021 à 23h59

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur ParcoursSup, les lycéens doivent obligatoirement :

1) Compléter leur dossier :

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

2) Confirmer chacun de leurs vœux (un vœu non confirmé ne sera pas examiné par la formation).

A noter : La rubrique « **Activités et centre d'intérêts** » est à compléter de façon facultative, mais elle peut aussi constituer **un atout pour le lycéen pour se démarquer**, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Attention : il faut attendre que le bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre (ou 1^{er} semestre) soit remonté dans le dossier du lycéen sur ParcoursSup pour pouvoir confirmer ses vœux.

Ce qui est transmis par l'établissement aux formations pour examen de la candidature par les formations :

- **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français. A noter : pour les élèves passant le baccalauréat en 2021, les notes du 3^{ème} trimestre 2020 de classe de première ne sont pas prises en compte dans la moyenne du fait de la crise sanitaire et du confinement.
- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Les épreuves de spécialités de terminale prévues en mars 2021 sont maintenues.**

Rappel : dans le cadre de la crise sanitaire, les notes des épreuves anticipées de français et des évaluations communes de fin de 1^{ère} (année scolaire 2020) et de terminale sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

- **Une fiche Avenir**, renseignée par le lycée lors du conseil de classe du 2nd trimestre. La **fiche Avenir** comporte :
 - Elle sera remplie au conseil de classe du 2^{ème} trimestre
 - Chaque enseignement = moyenne des 2 trimestres + calcul du rang dans la matière
 - Chaque professeur saisit une appréciation
 - Le Professeur Principal saisit une appréciation qui prend en compte des éléments d'activités extra-scolaire auquel lui seul à accès
 - Le chef d'établissement ajoutera son avis et son appréciation
 - Elle sera consultable par les élèves à partir du 27 mai
 - A l'issue du conseil de classe, le président du conseil de classe statue sur un des 4 avis suivants : Très Favorable (TF)/Favorable (F)/Réservé (R)/Défavorable (DF)

4

L'examen du dossier de candidature du lycéen par les formations | 9 avril au 26 mai 2021

Au sein de chaque formation, une commission d'examen des vœux est chargée de définir les modalités et les critères généraux d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures. **Ces critères sont précisés sur chaque fiche de formation Parcoursup en amont de la procédure pour aider les candidats à s'orienter.**

Pour les formations sélectives (classe prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...), **l'admission se fait sur dossier** et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, **à des épreuves écrites et/ou orales**. Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent, qu'elles soient ou non dans leur académie, puisqu'aucun critère géographique n'est pris en compte lors de la sélection.

Pour les formations non sélectives, le secteur géographique d'habitation sera un des paramètres pris en compte par Parcoursup, notamment pour les formations les plus demandées. Pour Paris, les 3 académies d'Ile de France (Paris, Créteil, Versailles) sont une seule et même académie.

A noter : Pour favoriser l'égalité des chances, **des places sont prioritaires pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives **et une aide financière est accordée aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie.

En BTS, les bacheliers issus de la filière professionnelle ont un nombre de places attribué en priorité afin de favoriser les lycéens souhaitant faire des études courtes. Il en est de même en BUT (ex DUT), où un certain nombre de places est priorisé pour les bacheliers issus de la filière technologique.

En fin de procédure, le bilan de l'examen des vœux de chaque formation est publié sur la plateforme Parcoursup.

5

La phase d'admission | 27 mai au 16 juillet

Toutes les réponses des formations n'arrivent pas le 27 mai, les réponses vont arriver en continu sur le mois de juin. Pour les réponses reçues le 27 mai, **les lycéens ont 5 jours pour y répondre (J+4)** ; pour les réponses reçues à partir du 28 mai, **les lycéens ont 4 jours pour y répondre (J+3)**. **Passé ce délai, la proposition n'est plus valide**. Les lycéens et leurs parents reçoivent des notifications par mail, SMS et dans Parcoursup à chaque fois qu'une nouvelle proposition leur est adressée. **Pensez à renseigner vos coordonnées dans Parcoursup pour recevoir les notifications !**

Si le lycéen a accepté une formation et qu'une réponse positive lui est apportée ultérieurement à l'un de ses vœux en attente, il peut accepter cette nouvelle proposition. La proposition de formation qu'il avait alors initialement acceptée est alors annulée.

Entre le 29 juin et le 1er juillet, les lycéens qui ont conservé des vœux pour lesquels ils sont en liste d'attente doivent indiquer quels vœux les intéressent toujours.

Les dernières propositions d'admission de la phase principale seront rendues le 14 juillet par les formations. Le lycéen devra ensuite se positionner au plus tard le 16 juillet sur l'une des formations proposées. Après cette date, sans positionnement de la part du lycéen sur une des formations proposées, toutes les propositions qui lui auront été faites seront annulées.

Au 16 juillet, les vœux en attente et leur classement sont archivés. Si des désistements d'élèves ayant accepté leur vœux surviennent durant l'été, les propositions sont faites en fonction de l'ordre dans la file d'attente archivée. Les désistements restent néanmoins très faibles durant l'été, ne comptez pas forcément dessus !

Pour les élèves sans proposition au 16 juillet, ils peuvent saisir la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

6

S'inscrire dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat,** le lycéen procède à son inscription administrative directement **auprès de l'établissement choisi** en respectant la date limite indiquée par l'établissement.

Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de ParcoursSup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non-inscription sur ParcoursSup qu'il télécharge via la plateforme.

Le futur étudiant désireux de prendre une année de césure, doit préalablement accepter un vœu dans ParcoursSup puis faire part de son projet à la formation qu'il a acceptée. L'établissement peut accepter ou refuser cette année de césure. Si la césure est acceptée par l'établissement, il établit une convention de césure et la place du lycéen lui est gardée jusqu'à la rentrée suivante (il n'a pas à repasser par ParcoursSup).

A l'initiative de la Peep, une réunion s'est tenue avec Jérôme Teillard, Chef de projet Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, en décembre 2020. Un enregistrement audio exclusif est disponible sur demande si vous êtes adhérent de la Peep Carnot.

Pour en savoir plus, consultez également les ressources de l'ONISEP et de l'Education Nationale

- [Consultez la FAQ de ParcoursSup](#)
- [L'agenda ParcoursSup 3 étapes](#)
- [Le Grand oral, les réponses à vos questions](#)
- [5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur](#)
- [Réussir son bac et son entrée dans l'enseignement supérieur](#)
- [Simulez votre moyenne au baccalauréat 2021 avec l'Étudiant](#)
- [Fiche ONISEP « Rédiger mon projet de formation motivé »](#)



Pas encore adhérent de la Peep Carnot ? Soutenez notre action en devenant membre !

